REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

33 Municipal:

L'AN deux mille vingt-deux, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire,

à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de

Nombre de Conseillers

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET,

LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M.

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS,

VERMOREL.

Nombre de votants :

ABSENTS:

33 Mme Elodie ACKNIN. Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Michèle GRENET Date de convocation :

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint 21 juin 2022

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Date d'affichage:

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

4 juillet 2022

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET



Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220627-DELIB220622-DE Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

OUESTION N° 22

OBJET : Site Rexiaa rue de l'Ambène : Acquisitions foncières

RAPPORTEUR: Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 juin 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022.

Dans le cadre du projet de mandat, et afin de reconvertir les fonciers du Centre technique municipal en secteur d'habitat, vocation plus conforme à l'OAP au PLU du quartier Gare, la relocalisation des services techniques de la Commune de Riom est prévue.

Le site envisagé pour la relocalisation des activités des services techniques municipaux est situé aux 79 et 81 rue de l'Ambène, dans un secteur plus propice à ce type d'activités.

La parcelle BC n°162, d'une surface de 3 973 m², située au 81 rue de l'Ambène, comportant des bâtiments de stockage et un ancien logement de gardien, a déjà été acquise par la Commune de Riom en 2021 par préemption (ex Cybèle).

L'ensemble foncier situé au 79 rue de l'Ambène et comportant de vastes bâtiments de type industriel d'une surface de 7 000 m² environ, avec une partie bureaux, est actuellement propriété de la société Rexiaa.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour la cession à la Commune de l'ensemble du site Rexiaa, à savoir les parcelles cadastrées BC n°335, 336, 337, 405, 549, 550, 551, 552, 553, 559 et 560, d'une surface totale de 11 811 m² et correspondant au lot Volume 2 du titre de propriété du 9 avril 2010. Le tarif négocié pour l'ensemble de ces terrains et bâtiments est de 1 175 000 \in , montant conforme à l'évaluation du service des Domaines en date du 28 avril 2022.



Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition des parcelles BC n°335, 336, 337, 405, 549, 550, 551, 552, 553, 559 et 560 au prix de 1 175 000 € pour le projet de relocalisation du centre technique municipal ;
- désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente ;
- classer ces parcelles dans le domaine public de la Commune ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire, signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20220627-DELIB220622-DE Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022

